

### Commission des finances et des affaires générales

#### 050 - Fonctionnement de l'Assemblée

# 050 - Fonctionnement de l'Assemblée - Propositions financières - Budget Primitif 2019

## Rapport n° CD/2018/138

## Service Chef de file : A6 - Secrétariat général Service(s) associé(s) :

/ E6 - Direction des moyens généraux / E4 - Direction des systèmes d'information

#### Résumé :

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires 2019 relatives fonctionnement de l'Assemblée, ainsi que de décider de renouveler l'adhésion à l'Assemblée des Départements de France, à l'Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales, et à l'Institut pour la Formation des Elus Territoriaux.

Il est également proposé au Conseil Départemental d'attribuer une subvention à l'Amicale des Conseillers Départementaux et des anciens Conseillers Généraux pour un montant de 150 000 € pour l'année 2019.

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	05010	F	Indemnités, charges et formation	2 350 100,00	2 370 100,00
D	05020	F	Frais de mission et de déplacements	119 000,00	114 000,00
D	05030	F	Cotisations - Organismes divers	266 000,00	268 720,00
D	05040	F	Frais divers	142 400,00	145 500,00
			TOTAL	2 877 500,00	2 898 320,00

### Propositions budgétaires pour l'exercice 2019

Pour l'exercice 2019, les propositions budgétaires concernant le fonctionnement de l'Assemblée s'élèvent à montant total de 2 898 320 euros.

Le budget de fonctionnement de l'Assemblée regroupe les indemnités, charges et frais de formation des élus, les dépenses liées au fonctionnement des réunions des assemblées, et les dotations des élus.

Il comprend également des propositions d'attribution de subventions, dont celle concernant l'Amicale des Conseillers Départementaux et Anciens Conseillers Généraux, chargée

notamment de verser une retraite aux anciens Conseillers Généraux (convention 2016-2020 adoptée par la Commission Permanente le 04/07/2016 – CP/2016/363).

Depuis 2016, le montant des crédits inscrits au budget du fonctionnement de l'Assemblée est constant.

La progression des dépenses induites par les charges obligatoires est notamment compensée par la bonne gestion des frais compressibles, tel que les frais de déplacement.

Il reflète la volonté de l'Exécutif départemental de contenir les frais malgré la progression inévitable de certaines inscriptions budgétaires.

# 05010 - Indemnités, charges et formation

**Crédits proposés au BP 2019 :** 2 370 100,00 € (en augmentation de 20 000 €)

#### Indemnités des élus

L'augmentation des indemnités liée à l'évolution du point d'indice est compensée partiellement par la rigueur budgétaire exercée sur l'ensemble du budget de fonctionnement de l'Assemblée.

## Formations des élus

Les crédits de formation des élus sont une dépense obligatoire de la Collectivité. En augmentation de 1 000 € par rapport à 2018, il est proposé d'affecter un montant de 16 000€ pour l'année 2019.

Dans ce cadre, il est proposé de renouveler pour 2019 l'adhésion du Département à l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) à Paris, eu égard à l'intérêt des formations qui y sont dispensées en faveur des Conseillers Départementaux et d'y affecter les crédits correspondants pour la cotisation annuelle.

Les modalités d'adhésion à l'**IFET** se traduiraient d'une part par le versement d'une cotisation annuelle forfaitaire d'un montant de **6 100 euros**.

L'adhésion institutionnelle permettrait d'obtenir un tarif préférentiel pour l'inscription des Conseillers Départementaux aux sessions, formations et journées d'étude proposées par l'IFET tout au long de l'année.

Il est également proposé en 2019, que des sessions de formation collectives soient organisées pour l'ensemble des Conseillers départementaux, par un organisme ayant l'agrément du Ministre de l'Intérieur.

Dans ce cadre, une formation collective « Animer des réunions participatives et productives - L'apport des outils de la créativité et de l'intelligence collective » se tiendra entre janvier et fin mars 2019.

# 05020 - Frais de mission et de déplacements

**Crédits proposés au BP 2019 :** 114 000 €

Le projet de budget 2019 a été ajusté à la baisse au regard des comptes administratifs des 2 dernières années et des engagements réellement constatés en 2018.

Les crédits qu'il est proposé d'affecter aux frais de mission et de déplacements pour 2019 sont présentés en diminution de 5 000 € par rapport à 2018 et s'élèveraient à **114 000 €** pour l'année 2019.

- 95 000 € sont proposés pour permettre le remboursement des frais de déplacements des Conseillers Départementaux, conformément à la délibération du 4 décembre 2017 (CP/2017/569);
- 12 000 € sont proposés pour les déplacements liés à des mandats spéciaux (Congrès de l'ADF, par exemple);
- Un crédit de 5 000 € est proposé pour renouveler les cartes Badgeo des Conseillers Départementaux en 2019, conformément à la délibération du Conseil Départemental en date du 2 novembre 2015 (CD/2015/118);
- Un montant de 2 000 € est proposé pour la location exceptionnelle de voiture avec chauffeur, en l'absence de tout autre mode de transport possible.

Au total, 8 000 euros d'efforts budgétaires ont été réalisés sur 2 ans concernant ce mode d'action.

Cet effort est notamment rendu possible grâce à l'élaboration concertée entre l'administration et l'Assemblée, de fiches pratiques à l'attention des Conseillers Départementaux sur l'ensemble des aspects de leur mandat. La rationalisation de l'instruction ainsi que la bonne compréhension partagée portent ainsi l'exemplarité de cette bonne gestion, au bénéfice du mandat des Conseillers Départementaux.

## 05030 - Cotisations - Organismes divers

Crédits proposés au BP 2019 : 268 720 € (en augmentation de 2 720 €)

Le Département adhère depuis de nombreuses années à l'**Assemblée des Départements de France** (ADF). Cet organisme regroupe les élus des Départements de France. Il permet un travail en réseau, assure une veille juridique et contribue à l'élaboration et à l'évolution des textes législatifs.

La cotisation prévisionnelle du Département du Bas-Rhin est estimée à **87 800** euros. Ce montant, calculé par l'ADF sur la base du nombre d'habitants du département, évolue d'année en année.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de renouveler la cotisation l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'ADF pour 2019 et d'y affecter les crédits correspondants pour la cotisation annuelle.

Le Département adhère également à l'Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales (**ASERDEL**). L'association, à la disposition des Départements, permet à leurs principaux collaborateurs, notamment à la Direction générale, de disposer d'un espace de partage d'expériences, de stratégies, d'outils de l'exercice de leurs responsabilités et de dialogue avec les autres Institutions, notamment l'Etat. La cotisation pour 2019 serait inchangée à **17 000 euros**.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de renouveler l'adhésion à l'ASERDEL pour 2019 et d'y affecter les crédits correspondants pour la cotisation annuelle.

Conformément à la délibération n° CP/2016/363 du 4 juillet 2016, il est proposé au Conseil Départemental de décider d'affecter un montant de **150 0000 €** pour l'année 2019 à l'**Amicale des Conseillers Départementaux et anciens Conseillers Généraux**. Cette subvention a pour objectif principal le versement d'une retraite aux anciens Conseillers Généraux.

## 05040 - Frais divers

**Crédits proposés au BP 2019 :** 145 500,00 € (en hausse de 3 100 €)

Les crédits pour financer les frais de retranscription des débats de l'Assemblée sont proposés à hauteur de 8 000 €, montant identique à 2018.

Les frais divers comprennent également le coût de la dotation en objets promotionnels qui sont proposés sur sollicitation des associations à hauteur de 2 000 € par canton.

Les frais de bouche

Crédits proposés au BP 2019 : 68 400 €

Les crédits inscrits correspondent à la prise en charge des dépenses de repas protocolaires. Ils comprennent les dépenses de traiteurs (conférences territoriales, manifestations diverses,...) et autres fournitures alimentaires pour les réunions des instances de gouvernance (jus , vin , café , thé, eau , biscuits , bière ...). Les crédits sont en légère augmentation pour inclure la revalorisation contractuelle des marchés alimentaires.

Affranchissement de courrier (délibération du 2 novembre 2015 - CD/2015/118)

Crédits proposés au BP 2019 : 23 100 €

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire sur cette ligne correspondent aux frais d'affranchissement des élus. L'augmentation de 2 100 € pour l'année 2019 correspond à la hausse du prix du timbre.

Une ligne de crédit, inscrite au mode d'action 06030 - manifestations réceptions et évènements est intégrée au budget « Communication ». est dévolue à l'achat de coupes pour des événements qu'il est proposé d'inscrire pour un montant de 10 000 € en 2019. Ce montant est inchangé depuis 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 de l'axe d'intervention 050 - Fonctionnement de l'Assemblée et décide d'affecter les crédits nécessaires pour renouveler, en 2019, l'adhésion du Département aux organismes suivants :

- cotisation à l'Assemblée des Départements de France (ADF), pour un montant de 87 800 € ;
- cotisation à l'Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales (ASERDEL), pour un montant de 17 000 € ;
- cotisation à l'Institut pour la Formation des Elus Territoriaux (IFET), pour un montant de 6 100 €.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

Frédéric BIERRY